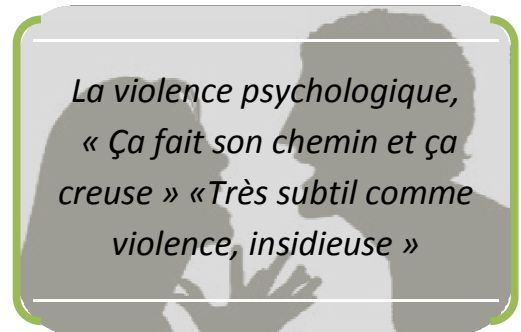


## Violence conjugale vécue par les aînées<sup>1</sup>

À ce jour, l'intervention en matière de violence conjugale auprès des femmes aînées a été peu abordée. On sait, cependant, que la violence conjugale se manifeste dans toutes les classes de la société et qu'elle peut être vécue au sein d'une relation de couple à tous les âges de la vie.<sup>2</sup> Trop peu d'études s'intéressent à la problématique des aînées violentées par leur conjoint sous l'angle des rapports de sexe. Pourtant, depuis le début des années 1970, un bon nombre d'auteurs rapportent que les mauvais traitements envers les personnes âgées sont aussi exercés dans le cadre d'une relation de couple.



Dans un récent rapport,<sup>3</sup> Statistique Canada rapporte que « les conjoints et les enfants adultes étaient le plus souvent les auteurs de la violence familiale contre des femmes âgées. Les femmes âgées victimes d'un homicide par un membre de la famille ont le plus souvent été tuées par leur conjoint (40 %)».<sup>4</sup> En outre, les femmes âgées (17 pour 100 000) étaient presque deux fois plus susceptibles que les hommes âgés (9 pour 100 000) d'être victimisées par un conjoint ou un ex-conjoint, contrairement aux hommes qui sont davantage victimisés par un enfant adulte. Au Québec, une étude<sup>5</sup> rapporte que, sur 130 situations de mauvais traitements identifiés par des intervenantes et intervenants de trois CLSC (Centre locaux de services

<sup>1</sup> Ce texte reprend globalement la partie portant sur les aînées et la violence conjugale dans, Fédération des femmes du Québec (2007). « Sortir les aînées de la pauvreté, de la violence et de la discrimination : un choix de société », *Mémoire présenté à la ministre responsable des aînées dans le cadre de la « consultation publique sur les conditions de vie des aînées »*, p.35-39. Cette partie a été rédigée par Lyse Montminy, Professeure adjointe, École de service social, Université de Montréal et chercheure au Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-Viff).

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale, prévenir dépister et contrer la violence conjugale*, Québec : Ministère de la justice.

<sup>3</sup> Statistique Canada (2009). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2009*.

<sup>4</sup> Idem, p.45

<sup>5</sup> Gravel, S., M. Beaulieu et M. Lithwick (1997). « Quand vieillir ensemble fait mal : les mauvais traitements entre conjoints âgés », *Criminologie*, 30(2) 67-85.

communautaires), à partir de demandes de services, la moitié concerne des mauvais traitements psychologiques exercés entre conjoints.<sup>6</sup>

Outre les chiffres qui témoignent de la présence de la violence en contexte conjugal chez les couples âgés, il importe « de reconnaître non seulement l'importance, mais la gravité de cette forme de violence. »<sup>7</sup> De fait, les conséquences associées à l'investissement prolongé dans une relation de couple violente sont importantes et affectent plusieurs aspects de la vie des aînées qui vivent non seulement de la violence psychologique, mais aussi d'autres formes de violence, telles que la violence physique, sexuelle et financière.<sup>8</sup>

### **Étude auprès des aînées vivant cette problématique**

Le présent texte sur la violence en contexte conjugal s'inspire d'une étude dont l'objet était de rendre compte de la nature de la violence psychologique en contexte conjugal et des dynamiques sous-jacentes à son apparition et à sa continuité (Montminy, 2006). Cette recherche a été réalisée auprès de 15 femmes vivant ou ayant vécu de la violence psychologique. Voici certains résultats de cette étude qui a permis d'identifier, entre autres, des formes d'expression de la violence psychologique, des circonstances entourant les incidents de violence psychologique, des réactions des aînées à la violence du conjoint, de même que des conséquences de la violence psychologique sur les aînées.

### **Comment s'exprime la violence psychologique**

La violence psychologique en contexte conjugal s'exprime autant par des paroles dégradantes que par des gestes commis ou omis qui, dans les deux cas, portent atteinte à l'intégrité de l'individu. Les principales formes d'expression de la violence psychologique sont le dénigrement, l'humiliation, la menace, l'exploitation, le harcèlement, la manipulation et le contrôle. Comme chez les couples plus jeunes, le contrôle est l'élément structurant des actes violents. Ce qui est cependant spécifique aux aînées, c'est le fait que des événements particuliers au vieillissement, tels l'apparition de la maladie, le départ des enfants et la prise de la retraite, contribuent à conforter et à accentuer les comportements de contrôle exercés par le

---

<sup>6</sup> Idem, cité dans Montminy, L. (2006).

<sup>7</sup> Gouvernement du Québec (2004). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2004-2009*, p.2.

<sup>8</sup> Cf. Podnieks, E. (1992). "The lived Experience", *Canadian Women Studies*, 12, 38-44 ; Thériault, C. (1995). *Inventaire des perceptions des personnes âgées de 70 ans et plus fréquentant un centre de jour, sur la violence exercée envers les personnes âgées*. Mémoire de maîtrise non publié, Université Laval, Ste-Foy, et Montminy, L. et C. Drouin (2004) « L'intervention auprès des aînées victimes de violence conjugale en maison d'hébergement », *Intervention*, 121, 90-99, cités dans Montminy, L. (2006). p. 68.

conjoint âgé. Par exemple, à la retraite, le conjoint étant plus présent à la maison, il bénéficie d'un contexte plus favorable à l'exercice d'un contrôle de sa conjointe. D'un autre côté, la conjointe, en se libérant de ses obligations familiales, tente de profiter d'une certaine liberté, ce qui

donne au conjoint des motifs supplémentaires pour exercer un contrôle, notamment sur les allées et venues de la conjointe à l'extérieur du foyer. Plusieurs auteurs mentionnent le contrôle comme étant au cœur de la dynamique de la violence entre les conjoints âgés.

### **Réactions des aînées à la violence de leur conjoint**

Les aînées rencontrées dans l'étude, tout comme les participantes à d'autres études, ont principalement tendance à ne pas dévoiler la violence du conjoint ou à adopter des attitudes qui ont pour objectif d'éviter l'escalade des comportements violents. Ce qui caractérise les réactions des aînées interrogées, ce sont les motifs qui les amènent à réagir ainsi. De fait, fidèles à l'institution du mariage, à la loyauté envers le conjoint, à l'importance de l'unité familiale ainsi qu'à l'influence des valeurs judéo-chrétiennes, la majorité des aînées rencontrées ne parlent pas, ou encore essaient, par différents moyens, d'impliquer le conjoint pour en arriver à préserver la relation de couple, car quitter un conjoint violent représente une source de honte et de culpabilité. Ces sentiments sont perçus par les intervenantes qui ont participé à l'étude de Montminy et Drouin (2004)<sup>9</sup> comme une conséquence de la socialisation à une féminité traditionnelle faisant en sorte que les aînées, plus subordonnées à leur mari, dévoileraient moins facilement une situation de violence conjugale.

Pour la plupart, ces femmes isolées ont consacré leur vie à répondre aux besoins des membres de la famille, dont le conjoint, avec comme autre conséquence qu'elles ne se retrouvent plus en dehors du rôle de mère et d'épouse. Tributaires d'une socialisation qui les a principalement confinées dans ces rôles, ces aînées doivent être renforcées dans leur capacité à prendre leur vie en mains, car elles en viennent parfois à croire qu'elles ne peuvent plus fonctionner par elles-mêmes. Elles ont perdu confiance en elles, comme toutes les victimes de violence conjugale. Il s'agit ici d'un autre facteur qui éclaire certaines réactions des aînées à la violence du conjoint, notamment le fait de se rendre responsable des comportements violents du conjoint.

Les propos des participantes à l'étude **laissent supposer** que le conjoint réagit à des événements sur lesquels il n'a pas de contrôle. Cette façon qu'ont les aînées d'expliquer la

---

<sup>9</sup> Montminy, L. et C. Drouin (2004). Cité plus haut.

violence entraîne vraisemblablement une déresponsabilisation à l'égard du conjoint et une responsabilisation pour celle qui en est la cible. Il est ainsi plus facile de comprendre pourquoi certaines aînées réagissent à la violence du conjoint en disant qu'elles l'ont provoquée ou encore, en décrivant la culpabilité qu'elles ressentent face à l'agir violent du conjoint, culpabilité souvent renforcée par le conjoint qui jette le blâme sur son épouse.

### **Facteurs déclencheurs des comportements**

Selon les répondantes, les circonstances à l'origine des comportements violents se polarisent autour de deux axes. Le premier axe, le plus souvent rapporté, est le fait que la violence se présente de façon spontanée. Il est difficile de prévoir les réactions du conjoint puisque diverses situations de nature et d'intensité variées peuvent devenir un prétexte à l'action. Le second axe est la contrariété, venant le plus souvent du fait que la femme ne partage pas le même point de vue que son conjoint ou qu'elle s'éloigne, même momentanément, des rôles traditionnellement réservés aux femmes. Ainsi, se voir confronté par une épouse qui a des idées différentes des siennes ou qui n'agit pas comme il croit qu'elle devrait le faire, entraîne chez le conjoint des comportements violents.

Bien que ces axes de l'action violente puissent à première vue apparaître différents, un lien se dessine entre eux. De fait, ces circonstances à l'origine de l'agir violent du conjoint peuvent être associées au contrôle qui est le comportement à l'égard duquel les répondantes ont rapporté le plus grand nombre de situations de violence. L'insécurité provoquée par la spontanéité des comportements violents et le silence dans lequel se réfugie la conjointe pour éviter l'escalade des réactions violentes, sont autant de conditions et de circonstances particulières qui témoignent de l'exercice d'un contrôle à l'égard de la conjointe.

### **Conséquences de la violence pour les aînées**

Pour l'ensemble des femmes rencontrées, vivre dans des situations de violence psychologique déclenche un sentiment de destruction de soi qui se développe lentement, subtilement, qui s'ancre insidieusement dans le vécu quotidien et trace jour après jour un chemin pavé d'effets négatifs qui expliquent la difficulté de s'en sortir.

La violence psychologique provoque des états émotionnels intenses et profonds, ainsi que des malaises physiques et psychiques. L'état de santé de certaines de ces femmes fait en sorte qu'il devient, une fois de plus, difficile de mettre fin à la relation conjugale, car le conjoint, ayant des comportements violents, est la seule personne dans l'environnement de l'aînée qui peut répondre à certains besoins.

Tous les sentiments éprouvés (peine, dévalorisation, peur, isolement, résignation, inquiétude, etc.) et les pertes ressenties (confiance en soi, identité personnelle, compétence personnelle) contribuent à créer chez ces femmes une grande souffrance. Les états émotionnels dans lesquels elles se trouvent ne sont certes pas étrangers au fait que la plupart d'entre elles sont victimes d'un grand nombre de comportements violents du conjoint, et ce, depuis de nombreuses années. Cette situation contribue largement à expliquer pourquoi ces femmes définissent la violence psychologique en parlant d'abord du mal qu'elle provoque aux personnes qui en sont l'objet. Ainsi, il n'est pas étonnant que l'ensemble des répondantes parlent de l'importance de ne pas rester seules dans ces situations. Selon elles, il faut aller consulter, en parler, réagir plus rapidement qu'elles ne l'ont fait aux comportements de violence psychologique exercés par le conjoint.

### **Pistes d'action** <sup>10</sup>

- 1) Étant donné le peu d'études réalisées sur la situation des aînées qui vivent de la violence conjugale, nous croyons important que d'autres études soient financées afin de mieux cerner la situation de l'ensemble de ces femmes, (femmes en perte d'autonomie, femmes ayant des incapacités ou des limitations fonctionnelles, femmes plus âgées, etc.) afin d'adapter les interventions à la réalité des aînées.
- 2) Étant donné la méconnaissance, chez les intervenantEs, de la problématique de la violence conjugale subie par les aînées, il est nécessaire de former les intervenantEs à la réalité de la violence conjugale vécue par les aînées et à l'impact d'avoir subi une telle violence pendant de longues années.
- 3) Étant donné que les aînées ont de la difficulté à dévoiler la violence qu'elles subissent, il est essentiel de faire de la sensibilisation auprès du grand public afin de reconnaître la violence conjugale vécue par les aînées, au même titre que celle vécue par les femmes plus jeunes.

**Lyse Montminy, avec la collaboration de Gisèle Bourret**

---

<sup>10</sup> Fédération des femmes du Québec (2007). « Sortir les aînées de la pauvreté, de la violence et de la discrimination : un choix de société », *Mémoire présenté à la ministre responsable des aînées dans le cadre de la « consultation publique sur les conditions de vie des aînées »*, p.49